

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni en visio, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_008 - ADMINISTRATION GENERALE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LE CANAL DE ROANNE À DIGOIN » POUR 2024

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 29 février 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 09 novembre 2020 donnant la délégation de pouvoirs au Bureau exécutif, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-066 en date du 06 mars 2017, approuvant l'adhésion à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoïn »,

Considérant la compétence de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en matière de promotion du tourisme,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoïn » pour l'année 2024,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoïn » pour l'année 2024 et de régler la somme de 967,00 € au titre de cette adhésion.

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondante.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON
Membres présents à la séance : 14	Votants : 14

Membres présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Christian LAROCHE, Jacky COMTE, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 février 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais